

**Tarifs différenciés 2016 / 2017 : Garderie, Accueil de loisirs, TAP selon l'application du quotient familial de la CAF
et restaurant d'enfants (cantine)**

Délibération du conseil municipal du 31 mars 2016 pour une application au 18 avril 2016

*Le tarif commune s'applique lorsque les parents ont une résidence principale ou secondaire, ou un emploi permanent ou saisonnier à Ploubalay.
Inscription obligatoire à l'Alsh (prévenir la veille en cas d'empêchement ou justificatif médical le jour même, à défaut le prix du repas sera facturé).*

Tarifs accueil périscolaire (garderie) / tarifs à la demi-heure				Tarifs 2016 / 2017 Restaurant d'enfants (cantine)	
Accueil périscolaire	Quotients familiaux	COMMUNE	HORS COMMUNE		
Tarif A	0 à 512	0,35	0,53	enfants de Ploubalay	2,80
Tarif B	de 513 à 720	0,40	0,60	enfants hors commune	3,80
Tarif C	de 721 à 920	0,45	0,68	agents communaux, élus, professeurs	5,50
Tarif D	921 à 1138	0,50	0,75	apprentis	5,30
Tarif E	plus de 1138	0,55	0,83		

dépassement horaire garderie après 19H00 : 5 euros par demi heure supplémentaire entamée

Tarifs accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) repas compris					
ALSH	Quotients familiaux	demi journée (commune)	demi journée (hors commune)	journée (commune)	journée (hors commune)
Tarif A	0 à 512	3	4,50	6	9
Tarif B	de 513 à 720	4	6,00	8	12
Tarif C	de 721 à 920	5	7,50	11	16,5
Tarif D	921 à 1138	6	9,00	13	19,5
Tarif E	plus de 1138	7	10,50	15	22,5

dépassement horaire ALSH après 19H00 : 5 euros par demi heure supplémentaire entamée

Mini camps (hors ALSH) par jour repas, hébergement, prestation et transport compris

ALSH (mini camps)	Quotients familiaux	tarifs (commune)	tarifs (hors commune)
Tarif A	0 à 512	28	42
Tarif B	de 513 à 720	30	45
Tarif C	de 721 à 920	32	48
Tarif D	921 à 1138	34	51
Tarif E	plus de 1138	36	54

Tarifs accueil périscolaire (TAP) / tarifs à l'heure (inclus dans le tarif de la garderie du soir)

Accueil périscolaire	Quotients familiaux	COMMUNE	HORS COMMUNE
Tarif A	0 à 512	0,7	1,06
Tarif B	de 513 à 720	0,8	1,20
Tarif C	de 721 à 920	0,9	1,36
Tarif D	921 à 1138	1,0	1,50
Tarif E	plus de 1138	1,1	1,66

dépassement horaire garderie après 19H00 : 5 euros par demi heure supplémentaire entamée

Le quotient familial appliqué pour chaque famille est celui relevé sur le site "CAF Pro" de la caisse d'allocations familiales (CAF).

Calcul du quotient familial = $\frac{1/12\text{ème des revenus perçus l'année précédente avant abattement} + \text{allocations familiales mensuelles}}{\text{nombre de parts}}$

nombre de parts	composition de la famille
2 parts	couple ou parent isolé
0,5 part	par enfant
1 part entière	pour le troisième enfant
1part entière	par enfant porteur de handicap

Si ces éléments ne sont pas fournis, les familles concernées se verront appliquer le tarif maximum (tranche E).